

RAPPORT DE LA RÉUNION DU SOUS-COMITÉ DES STATISTIQUES*(Madrid, Espagne, les 26 et 27 septembre 2011)***1. Ouverture, adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions**

Le Sous-comité des statistiques s'est réuni au Secrétariat de l'ICCAT (Madrid, Espagne), les 26 et 27 septembre 2011. La réunion a été présidée par Dr Gerald Scott et M. Guillermo Diaz a assumé les fonctions de rapporteur. L'ordre du jour a été accepté et adopté par le Sous-comité (**Addendum 1 à l'Appendice 7**).

2. Examen des données des pêcheries et des données biologiques soumises en 2011

Le Secrétariat a présenté les informations contenues dans le Rapport du Secrétariat sur les statistiques et la coordination de la recherche en 2011, relatives aux données halieutiques et biologiques soumises en 2011, y compris des révisions aux données historiques.

2.1 Tâche I (prises nominales et caractéristiques des flottilles)

En se basant sur le pourcentage de CPC qui ont déclaré des données de débarquement et celles qui ont déclaré des données dans les délais prescrits, le Sous-comité a reconnu que des améliorations dans la déclaration des données avaient vu le jour au cours de ces dernières années. Le Sous-comité a donc demandé au Secrétariat d'élaborer des statistiques qui illustrent l'amélioration observée dans la déclaration des données. Le Secrétariat a, de surcroît, constaté une amélioration dans la déclaration des caractéristiques des flottilles depuis 2005. Une fois de plus, le Sous-comité a reconnu l'amélioration dans la déclaration de ces données, que de nombreuses CPC avaient tendance à négliger, et il a demandé au Secrétariat d'explorer la possibilité de demander aux CPC de soumettre des données historiques sur les caractéristiques des flottilles.

Comme lors des années antérieures, le Sous-comité a une fois de plus discuté de la façon de faire la distinction entre la non-déclaration (non-application) et la non-déclaration due à l'absence de captures. Le Sous-comité a discuté de la possibilité de préparer des formulaires électroniques avec une valeur par défaut de « zéro débarquement » pour toutes les espèces ou une alternative adéquate, de façon à ce que les CPC n'aient qu'à actualiser les espèces pour lesquelles elles ont des débarquements. Même si cette option est apparue comme une solution potentielle, des préoccupations ont été exprimées en ce qui concerne l'impact que cette approche aurait sur les bases de données de l'ICCAT en incorporant de très grands volumes d'observations pour des « captures nulles ».

Le Sous-comité a longuement discuté des délais pour l'exigence de déclaration des données. Il a été noté que le tableau élaboré par le Secrétariat, qui indiquait le respect des exigences de soumission des données, ne tenait pas compte de la spécification relative aux besoins de données stipulée dans les plans de travail des espèces. Le Sous-comité a donc demandé au Secrétariat de réexaminer ce tableau sur la base de cette information. En outre, le Sous-comité a signalé que les tableaux illustrant le respect des délais en matière de soumission des données devraient uniquement utiliser la date limite établie au 31 juillet. Le Secrétariat a demandé que les plans de travail des espèces soient suffisamment spécifiques en ce qui concerne les demandes de données de façon à faciliter le travail du Secrétariat.

Le Sous-comité a également fait remarquer que même si le Ghana a déclaré des données avant la réunion sur « l'examen des statistiques ghanéennes », le tableau du Secrétariat indiquait que la soumission des données du Ghana suscitait quelques préoccupations. Le Secrétariat a expliqué que le Ghana n'utilisait pas les formulaires électroniques approuvés pour la soumission de ses données.

Le Sous-comité a signalé que depuis qu'il examine le respect des exigences de soumission des données, il occupe un rôle moins scientifique et plus apparenté à celui d'un comité d'application. De l'avis général, le Sous-comité devrait être davantage impliqué dans l'examen des données soumises pour leur valeur scientifique aux fins de l'évaluation des stocks, au lieu de se concentrer uniquement sur les délais de soumission. Le Sous-comité a généralement convenu de la nécessité de mettre au point un système visant à mieux caractériser la qualité des données soumises, indépendamment du fait qu'elles aient été ou non soumises dans les délais, et il a recommandé que les travaux futurs du Sous-comité soient davantage orientés vers des évaluations de la qualité des données.

2.2 Tâche II (prise-effort et échantillons de taille)

Comme pour les données de la Tâche I, le Sous-comité a reconnu les améliorations observées dans la déclaration des données de la Tâche II. Toutefois, le Secrétariat a signalé que, parfois, encore, les données de prise et d'effort sont déclarées sans spécifier l'effort ou avec des unités d'effort non conventionnelles (p.ex. effort palangrier exprimé en nombre de jours de pêche). Le Secrétariat a indiqué que, dans ces cas, les données sont encore utiles car elles peuvent être incluses dans l'estimation CatDis. Toutefois, le Secrétariat a précisé que, dans ces cas, il fait néanmoins un suivi auprès de ces CPC afin d'essayer d'obtenir l'information correcte.

2.3 Marquage

Après la présentation des informations reçues sur le marquage, le Secrétariat a précisé que l'information sur le marquage du thon rouge du Maroc était incluse dans les données de UE-Espagne dans le cadre d'un projet en collaboration. L'Uruguay s'est enquis auprès du Secrétariat au sujet de la déclaration d'informations de marquage additionnelles au-delà du point de remise à l'eau et de récupération, telles que des informations plus détaillées recueillies par les marques électroniques et également les cartes. Le Canada a fait savoir au Sous-comité qu'il dispose d'informations de marquage additionnelles pour 2010-2011 qui doivent encore être déclarées. Pareillement, le Brésil a annoncé qu'il était en train de préparer un rapport exhaustif sur les activités de marquage brésiliennes.

2.4 Informations commerciales

Le Secrétariat a récapitulé les informations commerciales disponibles dans le Rapport du Secrétariat sur les statistiques et la coordination de la recherche en 2011. Le Sous-comité a indiqué, qu'à présent, ces données sont davantage applicables aux questions d'application mais, qu'historiquement, du mois pour certaines espèces, des données similaires à celles-ci ont été utilisées pour estimer la prise non déclarée. Maintenant qu'une plus vaste gamme d'espèces est suivie, notamment par le biais des données de transbordement des observateurs, ces données devraient être à nouveau évaluées afin de servir à vérifier les rapports de capture. A cette fin, il faudrait disposer d'une gamme plus complète de coefficients de conversion pour convertir le produit en poids vif et procéder prudemment aux évaluations afin d'éviter la double comptabilisation des mêmes poissons et de tenir compte du temps écoulé entre le moment de la capture et le moment de la commercialisation.

2.5 Autres statistiques pertinentes

Programmes d'observateurs

Discussion autour de la [Rec. 10-10]

Le Secrétariat a présenté un tableau récapitulant les informations reçues de différentes CPC sur leurs programmes nationaux d'observateurs. Le **Tableau 1** compare les rapports reçus par rapport au nombre de combinaisons pavillon-engin dont on pourrait s'attendre que ces rapports proviennent en vertu de la Rec. 10-10. Au moment de la tenue de la réunion du Sous-comité, seule une faible proportion de réponses qui auraient pu être soumises a été reçue par le Secrétariat. Cette information sera à nouveau examinée par le SCRS en 2012 afin qu'il formule sa réponse à la Commission, comme le prévoit la Rec. 10-10.

Il a été recommandé que le Secrétariat élabore un formulaire simple que les CPC devront remplir afin de mieux caractériser et comparer les différents programmes d'observateurs, en plus du tableau déjà mis au point par le Secrétariat. Ce formulaire devrait contribuer à améliorer la déclaration des CPC en ce qui concerne l'information requise en vertu de la Rec. 10-10.

Selon l'interprétation de la Rec. 10-10 par le Sous-comité, les exigences de déclaration de la couverture nationale des observateurs ne s'appliquent qu'aux pêcheries de palangriers, senneurs et canneurs.

Le Sous-comité a demandé aux CPC qui ont mis en œuvre ou mis à l'essai des programmes de suivi alternatifs aux programmes d'observateurs pour les navires de moins de 15 m (p.ex. caméras, etc.), de présenter ces informations au SCRS en 2012.

Discussion autour de la [Rec. 10-04]

Des informations ont été reçues sur le programme d'observateurs marocain réalisé dans la pêcherie de madragues qui dispose d'une couverture complète d'observateurs (100%). Cette information a été renvoyée au groupe d'espèces sur le thon rouge afin que soit préparée une réponse à la Commission sur cette recommandation particulière.

3. Rapport actualisé sur le système de base de données relationnelles de l'ICCAT

Le Rapport du Secrétariat sur les statistiques et la coordination de la recherche en 2011 faisait un état des lieux du système de base de données relationnelles de l'ICCAT. Le Sous-comité a reconnu les progrès réalisés dans les bases de données et a constaté comme suit.

Données de VMS sur le thon rouge de l'Est :

Le Sous-comité a indiqué que les données du VMS des senneurs méditerranéens et d'autres navires pêchant le thon rouge pourraient être utilisées pour identifier les zones de frai. Toutefois, comme le Sous-comité l'a auparavant signalé, l'intervalle de temps de 6 heures entre les rapports du VMS n'a pas une résolution suffisante pour être mieux utilisé à des fins scientifiques, comme l'évaluation des schémas de prise-effort des senneurs. Le Sous-comité a recommandé que les signaux VMS soient communiqués à un intervalle maximum de 2 heures. Le Secrétariat a indiqué que les données présentées étaient filtrées pour que ne soient pas incluses les données reçues des navires mis à quai dans un port. Le Sous-comité a encouragé le Secrétariat à utiliser des algorithmes pouvant faire la distinction entre les activités de pêche et les « temps de recherche ». Il a été noté que les données présentées par le Secrétariat ont fait apparaître des activités de pêche dans la mer Noire. Le Secrétariat a expliqué que ces données pourraient correspondre à des navires de thon rouge immatriculés qui pêchaient d'autres espèces, telles que des espèces de petits pélagiques.

Le Sous-comité a brièvement évoqué la valeur de solliciter les données de VMS auprès d'autres pêcheries de l'ICCAT et les données de VMS associées au DCP.

4 Activités nationales et internationales concernant les statistiques

Le Rapport du Secrétariat sur les statistiques et la coordination de la recherche en 2011 récapitulait les activités entreprises par le Secrétariat en ce qui concerne les activités statistiques internationales.

Le Sous-comité a encouragé le Secrétariat à poursuivre ces efforts.

5. Rapport sur les activités d'amélioration des données**5.1 Projet d'amélioration des données et de la gestion ICCAT/Japon (JDMIP)**

Les discussions sur les activités du JDMIP ont été renvoyées à la séance plénière.

5.2 Fonds pour les données de la [Rés. 03-21] et autres fonds de l'ICCAT

Le Secrétariat a présenté une série de directives proposées pour standardiser l'utilisation et le processus d'accès à ces fonds. En règle générale, le Sous-comité a été d'avis que certaines des directives élaborées par le Secrétariat n'étaient pas suffisamment souples pour aménager les besoins du SCRS. Le Sous-comité a proposé que les directives pour l'utilisation et l'accès à ces fonds, telles que fournies à l'**Addendum 2** à l'**Appendice 7**, soient examinées plus avant en séance plénière à des fins d'adoption.

5.3 Activités de récupération de données

Le Rapport du Secrétariat sur les statistiques et la coordination de la recherche en 2011 décrivait un certain nombre d'activités de récupération de données entreprises au cours de cette année. Le Sous-comité s'est penché sur un certain nombre d'aspects de ces activités, comme suit.

Le Sous-comité a examiné les principales conclusions de la réunion intersession qui a passé en revue les statistiques halieutiques du Ghana. Il a été reconnu que certains segments de la flottille ghanéenne semblaient avoir sous-déclaré leurs captures. La réunion intersession a indiqué que, pour 2010, le Ghana pourrait bien avoir sous-déclaré un total de 20.000 t de thonidés tropicaux, toutes espèces confondues. En outre, pendant l'évaluation du stock d'albacore menée en 2011, il a été conclu que la sous-déclaration correspondante de la prise d'albacore aurait un impact sur les résultats de l'évaluation de l'albacore, ce qui entraînerait une dégradation de la situation estimée du stock. C'est pourquoi le Sous-comité a reconnu la nécessité de résoudre ce problème particulier eu égard aux données de la Tâche I déclarées par le Ghana. Le Sous-comité s'est, en outre, dit préoccupé par l'effet de cette sous-déclaration sur le thon obèse.

Dans le cas de l'actualisation des données de débarquement du thon rouge pour la Turquie et l'Algérie, il n'existe aucun document à l'appui des révisions proposées et ces données n'ont pour le moment été utilisées dans aucune évaluation. Ces révisions seront donc approuvées dès que la documentation d'appui sera reçue. Sao Tome a soumis des révisions au titre de 2005 à 2007 pour plusieurs espèces. Il s'agissait d'une reclassification des débarquements par espèces, et le volume du total est demeuré le même. Sao Tome a fourni des documents en appui à ces changements, toutefois, le SCRS ne les a pas encore examinés. Dans l'attente de cet examen, le Sous-comité a recommandé l'adoption de ces révisions, sachant qu'elles identifiaient le total des débarquements au niveau de l'espèce, par rapport aux valeurs agrégées antérieurement disponibles. Le Sous-comité a demandé au Secrétariat de contacter ces CPC afin de solliciter les documents d'appui manquants.

[Le Sénégal a fourni de nouvelles données de débarquement de requins provenant de ses pêcheries artisanales. Toutefois, le groupe d'espèces sur les requins n'a pas encore examiné ces données ni les documents d'appui. Dans l'attente de cet examen, le Sous-comité a recommandé l'adoption de ces révisions, sachant qu'elles sont au niveau de l'espèce et fournissent une résolution bien plus fine que celle antérieurement disponible.]

Révisions ou nouvelle soumission

Données de prise et d'effort :

En ce qui concerne les actualisations à la base de données de prise et d'effort, on s'est demandé si les différents pavillons proposant des révisions fournissaient les documents à l'appui des changements réalisés. Le Secrétariat a indiqué que, dans certains cas, les changements correspondaient aux données qui étaient déclarées comme « NEI » et puis reclassées avec un pavillon. Cette information n'est pas nouvelle et elle a été utilisée dans des évaluations antérieures comme « NEI » (senneurs et canneurs uniquement). Dans le cas du Venezuela, les données actualisées correspondaient aux données qui ont été soumises une nouvelle fois à l'aide de formulaires électroniques. Les changements aux données ghanéennes doivent encore être approuvés par le groupe d'espèces, mais ces données ont été employées dans la dernière évaluation du stock d'albacore dans des scénarios de sensibilité. UE-Portugal (continental) a soumis une révision aux données (LL) désormais déclarées au format 1°x1°, mais aucun document d'appui n'est encore disponible. Le Sous-comité a recommandé que ces données à échelle plus fine soient admises dans les bases de données, dans l'attente de la documentation adéquate. En résumé, les données révisées soumises par le Venezuela, Trinidad et Tobago et UE-Portugal sont dépourvues des documents justificatifs et ne peuvent donc pas encore être incorporées dans la base de données de l'ICCAT, même si le Sous-comité a recommandé que ces données révisées soient incorporées dans la base de données dès que la documentation adéquate sera disponible.

Données de prise par taille (CAS) ou de taille :

Pendant la session d'évaluation du stock d'albacore, le Japon a soumis des données révisées de CAS du YFT-LL pour la période 1995-2010. La documentation à l'appui de ces données révisées a également été fournie pendant la session d'évaluation de l'albacore dans un document SCRS. Le Sous-comité a demandé si la méthodologie récemment appliquée pourrait s'étendre à d'autres espèces capturées par la flottille palangrière japonaise et il a recommandé que les scientifiques japonais étudient la question de savoir si la méthodologie utilisée pour l'albacore est également appropriée pour d'autres espèces.

5.4 Données d'observateurs pour le thon rouge de l'Est

Comme ces données doivent être déclarées par la société responsable du programme d'observateurs pendant la réunion du groupe d'espèces sur le thon rouge, le Sous-comité n'a fait aucun commentaire.

5.5 Rapports de captures hebdomadaires

Le Sous-comité a estimé qu'il s'agissait d'une question relevant du COC, même si les données pourraient servir de base pour valider les prises de l'année récente à des fins d'utilisation dans les projections.

5.6 Données d'observateurs concernant les transbordements

Les données d'observateurs concernant les transbordements ont été utilisées par le passé pour le thon obèse afin d'identifier les activités IUU. Il a été noté que les données sont déclarées à l'aide de divers types de produits (filet, etc.). Le Sous-comité a indiqué qu'il était nécessaire d'élaborer des coefficients de conversion et d'identifier des méthodes permettant d'éviter la double comptabilisation des mêmes poissons. Il a été indiqué que, dans l'élaboration de ces coefficients de conversion, il sera nécessaire de tenir compte du fait que ces facteurs sont très probablement spécifiques aux flottilles. Le Sous-comité a également sollicité des éclaircissements sur les différentes définitions de produits. Il a été suggéré que les spécialistes commerciaux réalisent une analyse de l'emploi des données de transbordement pour valider les débarquements, et identifient les limites de cette démarche.

Le Sous-comité a exprimé sa préoccupation quant au fait de commenter des questions davantage apparentées à l'application qu'à la science, les données de transbordement étant un bon exemple. Le Sous-comité a souligné la nécessité de considérer ces données comme un outil scientifique plutôt que de les utiliser pour déterminer l'application.

6. Examen des publications et dissémination des données

Le Rapport du Secrétariat sur les statistiques et la coordination de la recherche en 2011 a fourni un résumé des publications et des efforts de dissémination des données réalisés au cours de l'année. Le Sous-comité a reconnu ce travail et a approuvé les progrès réalisés.

6.1 Examen des résultats de l'accord sur la publication ICCAT-Aquatic Living Resources (ALR)

Le Sous-comité a recommandé la poursuite de l'accord de publication entre l'ICCAT et ALR.

6.2 Développement de fiches d'identification de requins et d'autres espèces

Le Sous-comité a été informé que les fiches d'identification de requins seraient disponibles au cours de la semaine suivante. Le Sous-comité s'est félicité des progrès réalisés dans ce domaine et avait hâte de voir le produit final. Le Sous-comité a accepté la recommandation du groupe d'espèces sur les istiophoridés visant à élaborer des fiches d'identification pour les istiophoridés.

7. Examen des progrès réalisés au niveau du Manuel de l'ICCAT révisé

Le Sous-comité a donné son aval à la proposition du Secrétariat visant à sous-traiter la rédaction du chapitre consacré à la palangre du Manuel de l'ICCAT. Le Sous-comité a accepté les recommandations d'actualiser la description du makaire blanc et du *Tetrapturus spp.* (RSP, *Tetrapturus georgei*, SPF, *Tetrapturus pfluegeri*) et d'élargir la description de plusieurs espèces de requins au chapitre correspondant.

8. Examen des recommandations formulées aux réunions intersessions de 2011

L'Addendum 4 à l'Appendice 7 contient les recommandations formulées aux réunions intersessions renvoyées au Sous-comité. Les points de discussion soulevés par le Sous-comité sont détaillés ci-dessous.

8.1 Recommandations du Groupe de travail sur l'organisation du SCRS

Le Sous-comité a entériné les recommandations du Groupe de travail. Le Sous-comité a notamment pris note de ce qui suit :

Augmentation de l'appui analytique et de gestion des bases de données au Secrétariat.

Le Sous-comité a entériné les recommandations visant à un accroissement de l'appui analytique, aux bases de données et à la coordination des prises accessoires, et celles-ci ont été renvoyées à la séance plénière. Ces postes devraient être inclus dans le budget de 2012 du Secrétariat, mais comme le projet de budget a déjà été diffusé au mois de juillet et n'incluait que le poste de coordinateur des prises accessoires, cela présente une difficulté. Il convient de mieux coordonner le calendrier entre l'élaboration du budget et les besoins identifiés par le SCRS. Le Sous-comité a recommandé que le Président du SCRS et le Secrétaire exécutif consultent les procédures afin d'éviter de pareilles difficultés.

Assurance de la qualité et transparence

Le Sous-comité a entériné les recommandations visant à utiliser les fonds pour les données pour faire appel à des sous-traitants dans l'élaboration de la documentation d'évaluation des stocks pendant les réunions et pour inviter des experts d'autres ORGP thonières à participer à nos évaluations de stocks.

8.2 Symposium ICCAT-GBYP sur les pêcheries de madragues pour le thon rouge

Le Sous-comité n'a pas pu entériner la recommandation visant à laisser les madragues ouvertes une fois les quotas atteints tant que le groupe d'espèces sur le thon rouge n'aura examiné plus avant cette question et fourni une justification.

8.3 Réunion intersession du Groupe d'espèces des thonidés tropicaux sur l'analyse des statistiques ghanéennes (Phase II)

Le Sous-comité a entériné les recommandations du groupe de travail sur les statistiques ghanéennes et a recommandé leur adoption à la séance plénière.

8.4 Session d'évaluation du stock d'albacore de l'Atlantique

Le Sous-comité a débattu et entériné la recommandation visant à utiliser des informations commerciales pour valider les données de capture des carnets de pêche et il a recommandé d'étendre cette approche à d'autres espèces, lorsque cette information sera disponible.

8.5 Réunion de préparation des données sur les requins visant à appliquer l'analyse des risques écologiques.

Le Secrétariat a indiqué qu'il manquait dans la base de données de marquage un certain nombre d'information de marquage sur les requins des Etats-Unis et qu'il travaillait actuellement directement avec des scientifiques de cette CPC afin de solutionner ce problème. Le Sous-comité a convenu que ces données devraient être obtenues le plus tôt possible et s'est demandé si la déclaration des données de marquage devrait encore être réalisée par les correspondants de marquage des CPC. En réponse, le Secrétariat a indiqué qu'il existait toujours une liste des correspondants de marquage, mais qu'elle devrait être révisée et actualisée selon que de besoin avec l'aide des CPC.

Le Sous-comité a également sollicité des clarifications en ce qui concerne la recommandation d'explorer des méthodes visant à estimer les prises de requins des pêcheries de senneurs. On a signalé que certaines publications faisaient état de l'existence de prises accessoires de requins dans les pêcheries de senneurs, et de la nécessité par conséquent de quantifier ces captures étant donné que la majorité des informations de capture de requins émanent uniquement des pêcheries palangrières. Le Sous-comité a recommandé que ces estimations soient le plus tôt possible incorporées dans la base de données de l'ICCAT.

8.6 Réunion intersession du Sous-comité des écosystèmes.

Le Sous-comité a recommandé que le Sous-comité des écosystèmes continue à développer les protocoles de collecte des données de prises accessoires.

Le Secrétariat a demandé quelles étaient les espèces qui seraient considérées comme des espèces « accessoires » aux fins de la déclaration. Le Sous-comité des écosystèmes a souligné le manque de consensus sur une « espèce accessoire ». Le Sous-comité des statistiques a indiqué que l'essentiel était de quantifier la

prise totale, indépendamment de la question de savoir si une espèce particulière était considérée comme une espèce cible ou une espèce accessoire.

8.7 Réunion du Comité directeur du GBYP

Il a été indiqué que, dans le cas du thon rouge, il existe un précédent qui prévoit un minimum de 10% d'échantillonnage. On a indiqué que, pour certaines grandes pêcheries, un effort d'échantillonnage de 10% pourrait ne pas être nécessaire et, qu'au lieu de la quantité, il était plus important d'obtenir des échantillons représentatifs des différentes strates des pêcheries.

Le Sous-comité a réitéré la nécessité de quantifier la qualité des informations déclarées, et la qualité/le caractère représentatif des échantillons de taille des différentes pêcheries est une question qui s'inscrit dans ce contexte. On a signalé qu'un échantillonnage de 10% pourrait être adopté comme règle générale qui pourrait être révisée pêcherie par pêcherie. On a également indiqué qu'à l'avenir, il conviendrait de réaliser des analyses visant à mieux caractériser le niveau d'échantillonnage, lesquelles fourniraient des informations pour améliorer les recommandations de gestion. Or, cette décision ne résout pas encore le problème de garantir que les échantillons prélevés sont représentatifs.

8.8 Réunion d'évaluation du stock de makaire bleu et de préparation des données sur le makaire blanc

On dispose d'informations sur les prises accessoires de makaires des pêcheries de senneurs européens qui pourraient servir à valider les informations déjà communiquées à l'ICCAT. On a indiqué avoir obtenu le chiffre total des prises accessoires de makaires de cette pêcherie estimées par des observateurs ; toutefois, les estimations ont un niveau élevé d'incertitude.

Le Sous-comité a par ailleurs indiqué que l'on pourrait inclure à la liste des recommandations générales une recommandation mettant en lumière la nécessité de déclarer les remises à l'eau des spécimens vivants.

9. Implication des insuffisances des données

9.1 Catalogues des données actuelles des espèces principales par stock

Le Secrétariat a présenté au Sous-comité les catalogues de données actualisés (**Tableau 2**). Le Sous-comité a indiqué que la vérification par croisement des données de débarquement de la Tâche I avec les rapports sur la taille constituait une bonne approche pour identifier les insuffisances des données.

9.2 Implications des insuffisances identifiées dans les futures évaluations des stocks

Le Sous-comité a convenu que ces insuffisances devraient être débattues au sein de chaque groupe d'espèces, notamment par ceux qui ont réalisé une évaluation en 2011.

9.3 Propositions pour les programmes de récupération des données et améliorations des systèmes de collecte des données

Il existait une recommandation visant à améliorer la mise en commun et la collecte des données auprès d'entités qui recueillent des données sur le germon de la Méditerranée. Pareillement, il existait une proposition visant à poursuivre les efforts de collecte des données historiques sur les requins.

10. Examen des formats et des procédures existants aux fins de la soumission des données

Le Sous-comité a discuté de la nécessité de disposer de formulaires pour la soumission des données sur les oiseaux de mer, les tortues marines, les autres espèces accessoires et les observateurs. Il est prévu que cette tâche soit assumée par le coordinateur des prises accessoires. Le Secrétariat a signalé qu'il n'avait reçu des données d'observateurs que d'une CPC. Le Sous-comité a recommandé que les CPC communiquent les données d'observateurs afin d'aider le Secrétariat à mettre au point des formulaires électroniques pour la soumission de ce type de données. Le Sous-comité a approuvé la recommandation du Secrétariat visant à ajouter le *Tetrapturus spp.* à la liste des principales espèces relevant de l'ICCAT.

11. Planification future et recommandations

11.1 Infrastructure et technologie

Le Sous-comité a reconnu les importantes améliorations apportées par le Secrétariat à l'infrastructure informatique et à l'appui y relatif. Il a signalé qu'il conviendrait de réaliser des améliorations additionnelles aux bases de données.

11.2 Bases de données

La documentation des structures des bases de données et les questions relatives à la qualité des données qui ne sont pas abordées en 2011-2012 reflètent la charge de travail croissante du Secrétariat. On a suggéré que si le Secrétariat accroît l'accessibilité aux bases de données, les groupes d'espèces pourront réaliser leurs propres extractions de données, permettant ainsi au Secrétariat de consacrer ses efforts sur d'autres domaines. Le Secrétariat a expliqué que le fait d'accroître l'accessibilité aux données et d'élaborer la documentation correspondante est une tâche de longue haleine et que le calendrier actuel de l'ICCAT ne permet pas au Secrétariat de réaliser ce type de travail. Toutefois, le Secrétariat s'oriente lentement dans cette direction. Le Secrétariat a également signalé que, comme la documentation des bases de données n'est pas complète, les scientifiques peu familiarisés avec les détails des bases de données auront du mal à extraire les données correctes pour une analyse donnée. Cette situation particulière met en valeur la recommandation du Sous-comité sur la nécessité de fournir davantage d'appui au Secrétariat sous la forme de davantage de personnel.

12. Autres questions

12.1 3^e réunion conjointe des ORGP thonières (Kobe III)

Le Président du SCRS a présenté au Sous-comité des informations sur la dernière réunion de Kobe III, tenue à La Jolla (Etats-Unis) en juillet 2011. L'explication du Président s'est centrée sur les discussions scientifiques ayant eu lieu à la réunion. Les discussions se sont axées sur l'examen des recommandations de Kobe formulées par le passé sur la science, le groupe de travail technique conjoint sur les espèces accessoires, et sur des questions spécifiques que devaient examiner les participants à Kobe III. Le groupe de travail technique a élaboré un plan de travail qui prévoyait l'harmonisation de la collecte des données entre les ORGP thonières, des guides d'identification et des protocoles de remise à l'eau parmi les ORGP thonières, et qui prévoyait le développement d'une base de données centralisée de prises accessoires. Les questions scientifiques spécifiques débattues pendant la réunion incluaient les normes de confidentialité des données et la résolution des questions communes aux organes scientifiques des ORGP. Le Secrétariat a fait savoir que le groupe de travail technique conjoint sur les prises accessoires l'avait déjà contacté afin de solliciter des informations sur la base de métadonnées de prises accessoires de l'ICCAT afin de les intégrer à un système commun (BMIS) et il attendait l'approbation du SCRS pour cette activité. Le Sous-comité recommande à la séance plénière que cette activité soit entreprise dans les meilleurs délais.

12.2 Informations sur la pêche sportive

Le Sous-comité a demandé si le Secrétariat avait reçu de nouvelles informations sur la pêche sportive. Le Secrétariat a indiqué que certaines CPC continuent à déclarer leurs prises de la pêche sportive, lesquelles pourraient être communiquées à la Commission. En outre, le Secrétariat a signalé qu'aucune CPC n'avait soumis de nouveaux questionnaires contenant des informations sur la pêche sportive.

Compte tenu de ce qui précède, le Sous-comité a actualisé une réponse à la Commission rédigée par le Comité en 2010, mais qui n'avait pas été discutée par le Groupe de travail sur la pêche sportive et récréative de la Commission (**Addendum 4 à l'Appendice 7**).

13. Adoption du rapport et clôture

Après son examen par le Sous-comité, le rapport a été adopté et la réunion a été levée le 27 septembre 2011. Le coordinateur a remercié tous les participants pour tout le travail accompli.

Tableau 1. Métiers pour lesquels on pourrait s'attendre à ce que des programmes d'observateurs soient menés en vertu des définitions de la [Rec. 10-10]. Les cellules ombrées en vert représentent les métiers pour lesquels la réunion du Sous-comité des statistiques de 2011 a reçu et examiné des rapports relatifs à la Rec. 10-10. Les cellules vides représentent les métiers pour lesquels on pourrait s'attendre à recevoir ces rapports sur la base des récentes prises déclarées (années 2000) pour les combinaisons pavillon-engin indiquées. Les cellules grises indiquent les combinaisons pavillon-engin pour lesquelles aucune capture récente (année 2000) n'a été déclarée et par conséquent ces rapports ne sont pas attendus. Ces informations ne sont pas nécessairement applicables aux questions d'application.

Status	Flag	GearGrp				Status	Flag	GearGrp			
		BB	LL	PS				BB	LL	PS	
CP	Algerie					CP	Guinée Conakry				
	Angola						Iceland				
	Barbados						Japan				
	Belize						Korea Rep.				
	Brasil						Libya				
	Canada						Maroc				
	Cape Verde						Mexico				
	China P.R.						Namibia				
	Côte D'Ivoire						Norway				
	Croatia						Panama				
	Egypt						Philippines				
	EU.Bulgaria						Russian Federation				
	EU.Cyprus						S. Tomé e Príncipe				
	EU.Denmark						Senegal				
	EU.España						Sierra Leone				
	EU.Estonia						South Africa				
	EU.France						St. Vincent and Grenadines				
	EU.Germany						Syria Rep.				
	EU.Greece						Trinidad and Tobago				
	EU.Ireland						Tunisie				
	EU.Italy						Turkey				
	EU.Latvia						U.S.A.				
	EU.Lithuania						UK.Bermuda				
	EU.Malta						UK.British Virgin Islands				
	EU.Netherlands						UK.Sta Helena				
	EU.Portugal						UK.Turks and Caicos				
	EU.Sweden						Uruguay				
	EU.United Kingdom						Vanuatu				
	FR.St Pierre et Miquelon						Venezuela				
	Gabon						NCC	Chinese Taipei			
Ghana					Colombia						
Guatemala					Guyana						
Guinea Ecuatorial					Netherlands Antilles						

Tableau 2. Catalogue des données disponibles pour le stock de SWO Atlantique Nord : Statistiques de Tâche I (T1, en t) et Tâche II (disponibilité T2 ; jaune=t2-E uniquement ; vert clair=t2-SZ uniquement ; vert foncé=T2-CE+SZ), entre 1980 et 2010. Pour t2sz, les fréquences de tailles et la CAS ont été examinées.

1 CP	EU.España	LL	T1	3810	4013	4554	7100	6315	7431	9712	11134	9600	5696	5736	6506	6351	6392	6027	6948	5519	5133	4079	3993	4581	3967	3954	4585	5373	5511	5446	5564	4366	4949	4147	5249	34,52%	34,52%	1
1 CP	EU.España	LL	T2																									3286	21,61%	56,13%	2							
2 CP	U.S.A.	LL	T1	5015	3986	5271	4510	4666	4642	5143	5164	6020	5855	4967	4399	4124	4044	3960	4452	4015	3399	3433	3364	3316	2498	2598	2757	2591	2273	1961	2474	2405	2691	2525	3286	21,61%	56,13%	2
2 CP	U.S.A.	LL	T2																									1176	7,73%	63,86%	3							
3 CP	Canada	LL	T1	1794	542	542	960	465	550	973	876	874	1097	819	953	1487	2206	1654	1421	646	1005	927	1136	923	984	954	1216	1161	1470	1238	1142	1115	1061	1166	1176	7,73%	63,86%	3
3 CP	Canada	LL	T2																									912	6,00%	69,86%	4							
4 CP	EU.Portugal	LL	T1	7	15	448	984	612	292	463	757	497	1950	1573	1593	1702	902	611	559	536	480	631	697	1319	900	949	778	741	604	1054	912	6,00%	69,86%	4				
4 CP	EU.Portugal	LL	T2																									892	5,87%	75,73%	5							
5 CP	Japan	LL	T1	1167	1315	1755	537	665	921	807	413	621	1572	1051	992	1064	1126	933	1043	1494	1218	1391	1089	759	567	319	263	575	705	656	889	935	778	1047	892	5,87%	75,73%	5
5 CP	Japan	LL	T2																									529	3,48%	79,21%	6							
6 NCO	NEI (ETRO)	LL	T1	76	112	529																						529	3,48%	79,21%	6							
6 NCO	NEI (ETRO)	LL	T2																									385	2,53%	81,74%	7							
7 CP	EU.España	GN	T1	4	3	194	949	646	124																				385	2,53%	81,74%	7						
7 CP	EU.España	GN	T2																									292	1,92%	83,66%	8							
8 NCC	Chinese Taipei	LL	T1	134	182	260	272	164	152	157	52	23	17	269	577	441	127	507	489	521	509	286	285	347	299	310	257	30	140	172	103	82	89	88	292	1,92%	83,66%	8
8 NCC	Chinese Taipei	LL	T2																									199	1,31%	84,97%	9							
9 CP	EU.Portugal	SU	T1	161	217	194	252	134	335	6	293	0																		199	1,31%	84,97%	9					
9 CP	EU.Portugal	SU	T2																									184	1,21%	86,18%	10							
10 CP	Maroc	LL	T1	136	124	91	125	79	137	178	192	195	219	24	92	41	27	7	28	35	239	35	38	264	154	223	255	325	333	229	428	720	963	184	1,21%	86,18%	10	
10 CP	Maroc	LL	T2																									172	1,13%	87,31%	11							
11 CP	EU.España	UN	T1	316	202	150	20																				172	1,13%	87,31%	11								
11 CP	EU.España	UN	T2																									169	1,11%	88,42%	12							
12 CP	Senegal	LL	T1	174	138	195	180																						169	1,11%	88,42%	12						
12 CP	Senegal	LL	T2																									128	0,84%	89,27%	13							
13 CP	Canada	HP	T1	12	128	34	35	86	78	24	150	92	73	60	28	22	189	93	89	240	18	95	121	38	147	87	193	203	267	258	248	176	128	0,84%	89,27%	13		
13 CP	Canada	HP	T2																									124	0,82%	90,08%	14							
14 CP	China P.R.	LL	T1	73	86	104	132	40	337	304	22	102	90	316	56	108	72	85	92	92	73											124	0,82%	90,08%	14			
14 CP	China P.R.	LL	T2																									117	0,77%	90,85%	15							
15 CP	Brasil	LL	T1	117																								117	0,77%	90,85%	15							
15 CP	Brasil	LL	T2																									108	0,71%	91,56%	16							
16 CP	Trinidad and Tobago	LL	T1	21	26	6	45	151	42	79	66	71	562	11	180	150	158	110	130	138	41	75	92	78	83	91	19	29	48	30	21	108	0,71%	91,56%	16			
16 CP	Trinidad and Tobago	LL	T2																									108	0,71%	92,27%	17							
17 CP	Senegal	UN	T1	108	108																							108	0,71%	92,27%	17							
17 CP	Senegal	UN	T2																									94	0,61%	92,89%	18							
18 NCO	NEI (MED)	UN	T1	12	14	3	131	190	185	43	35	111																94	0,61%	92,89%	18							
18 NCO	NEI (MED)	UN	T2																									77	0,50%	93,39%	19							
19 CP	U.S.A.	GN	T1	49	54	120	524	535	82	86	92	88	74	78	0	36	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	77	0,50%	93,39%	19		
19 CP	U.S.A.	GN	T2																									75	0,49%	93,88%	20							
20 CP	Maroc	GN	T1	19	9	4	2	13	32	322	13	179	60	51	243	64	98	76	9											75	0,49%	93,88%	20					
20 CP	Maroc	GN	T2																									71	0,47%	94,35%	21							
21 CP	EU.France	UN	T1	5	4	1	4	4	75	75	75	95	38	97	164	32	102	178	0	46	14	3	1											71	0,47%	94,35%	21	
21 CP	EU.France	UN	T2																									57	0,38%	94,72%	22							
22 CP	EU.France	TW	T1	13	13	60	74	138	91	12	32																57	0,38%	94,72%	22								
22 CP	EU.France	TW	T2																									46	0,30%	95,03%	23							
23 NCO	Grenada	LL	T1	1	54	88	73	56	30	26	43																46	0,30%	95,33%	24								
23 NCO	Grenada	LL	T2																									46	0,30%	95,33%	24							
24 CP	Korea Rep.	LL	T1	284	136	198	53	32	160	68	60	30	320	51	3	3	19	16	19	15											46	0,30%	95,33%	24				
24 CP	Korea Rep.	LL	T2																									41	0,27%	95,60%	25							
25 CP	Belize	LL	T1	9	1	112	106																						41	0,27%	95,60%	25						
25 CP	Belize	LL	T2																									40	0,27%	95,86%	26							
26 CP	EU.France	GN	T1	33	33	80	76	61	0	0	0																40	0,27%	95,86%	26								
26 CP	EU.France	GN	T2																									38	0,25%	96,11%	27							
27 CP	U.S.A.	HL	T1	38	0	1	5	9	9	12	21	23	35	33	125	94	125	223											38	0,25%	96,11%	27						
27 CP	U.S.A.	HL	T2																									38	0,25%	96,36%	28							
28 CP	EU.Ireland	GN	T1	7	15	15	119	61	32	14																38	0,25%	96,36%	28									
28 CP	EU.Ireland	GN	T2																									35	0,23%	96,59%	29							
29 CP	FR.St Pierre et Miquelon	LL	T1	10	3	36	48	82	48	17																35	0,23%	96,59%	29									
29 CP	FR.St Pierre et Miquelon	LL	T2																									29										



Ordre du jour provisoire 2011 du Sous-comité des statistiques*(Secrétariat de l'ICCAT, 26-27 septembre 2011)*

1. Ouverture, adoption de l'ordre du jour et organisation des sessions
2. Examen des données des pêcheries et des données biologiques (nouvelles révisions et révisions historiques) soumises en 2011.
 - 2.1 Tâche I (prises nominales et caractéristiques de la flottille)
 - 2.2 Tâche II (prise-effort et échantillons de taille)
 - 2.3 Marquage
 - 2.4 Informations commerciales (Programme de documentation des prises de thon rouge, documents statistiques pour le SWO/BET)
 - 2.5 Autres statistiques pertinentes (données détaillées de l'Atlantique Nord, y compris rejets et statistiques d'effort Rec. [10-02])
3. Rapport actualisé sur le système de base de données relationnelles de l'ICCAT
4. Activités nationales et internationales concernant les statistiques
 - 4.1 Planification et coordination internationale et inter-agences (FAO, CWP, FIRMS)
 - 4.2 Systèmes nationaux de collecte de données et leurs améliorations
5. Rapport sur les activités d'amélioration des données
 - 5.1 Projet d'amélioration des données et de la gestion ICCAT/JAPON
 - 5.2 Fonds pour les données de la [Rés.03-21]
 - 5.3 Activités de récupération des données
 - 5.4 Données de VMS pour le thon rouge de l'Est
 - 5.5 Données d'observateurs pour le thon rouge de l'Est
 - 5.6 Rapports de captures hebdomadaires pour le thon rouge de l'Est
 - 5.7 Données d'observateurs concernant les transbordements
6. Examen des publications et dissémination des données
 - 6.1 Examen des résultats de l'accord sur la publication ICCAT-Aquatic Living Resources
 - 6.2 Développement de fiches d'identification d'espèces de requins
7. Examen des progrès réalisés au niveau du Manuel de l'ICCAT révisé
8. Examen des recommandations formulées aux réunions intersessions de 2011
9. Evaluation des insuffisances des données conformément à la [Rec. 05-09]
 - 9.1 Catalogues des données actuelles des espèces principales par stock
 - 9.2 Implications des insuffisances identifiées dans les futures évaluations des stocks
 - 9.3 Propositions pour les programmes de récupération des données et améliorations des systèmes de collecte des données
10. Examen des formats et des procédures existants aux fins de la soumission des données
 - 10.1 Amélioration apportée aux formats et aux formulaires électroniques (pour tenir compte des pratiques de pêche actuelles)
 - 10.2 Améliorations apportées au système de codification de l'ICCAT
 - 10.3 Règles appliquées aux révisions des données historiques
 - 10.4 Règles utilisées pour déterminer les dates limites de soumission des statistiques
 - 10.5 Autres questions y relatives
11. Planification future et recommandations
12. Autres questions
13. Adoption du rapport et clôture

Protocoles à suivre pour l'utilisation des fonds de données et d'autres fonds de l'ICCAT

Introduction

Certains fonds dont dispose l'ICCAT, comme ceux disponibles dans le cadre du JDMIP ou les fonds visant au renforcement des capacités de l'Union européenne, comportent un protocole d'utilisation défini par le Comité de direction ou par les termes de référence des contrats correspondants. Dans d'autres cas, les critères sont établis par le Secrétariat en collaboration avec le SCRS.

En partant du principe selon lequel ces fonds ont été créés pour encourager la participation active aux travaux du SCRS de scientifiques originaires de pays disposant de ressources plus limitées, le présent document vise à définir les objectifs de financement et établir des protocoles qui permettent une utilisation plus fluide et productive de ceux-ci. La proposition a été élaborée sur la base des recommandations et des nécessités les plus récentes du SCRS.

Les lignes définies dans le présent document et les protocoles établis seront applicables aux fonds disponibles qui ne disposent pas d'un propre protocole.

Utilisation des fonds

Trois grands groupes sont considérés : amélioration des statistiques, renforcement de la capacité et appui au travail du SCRS

1. Amélioration des statistiques

L'amélioration des statistiques peut être considérée en plusieurs niveaux :

1.1 Récupération des données historiques La reconstruction de séries historiques de données est fondamentale tant pour l'évaluation globale des ressources que pour l'analyse de la dynamique des pêcheries. Les éléments suivants seraient inclus dans cette rubrique :

- Recherches et intégration de données provenant de plusieurs sources :
- Informatisation des données (par. ex. des carnets de pêche) existant sous d'autres formats (sur support-papier, etc.)
- Analyse des données, notamment des systèmes d'échantillonnage, des programmes d'observateurs, etc.

1.2 Élaboration de matériel d'appui. Les programmes d'échantillonnage et d'observateurs nécessitent des informations supplémentaires telles que des manuels d'observateur, des fiches d'identification des espèces, etc. Les fonds pourraient être utilisés pour la préparation et l'édition de ce matériel.

1.3 Élaboration de programme de saisie et de traitement des statistiques. L'élaboration de programmes destinés à la saisie et au traitement des données est fondamentale et les fonds devraient les financer.

En ce qui concerne toutes les rubriques mentionnées ci-dessus, si les travaux le requièrent, les fonds peuvent être utilisés pour recruter des experts ou pour financer les frais de voyage du personnel du Secrétariat afin qu'ils réalisent des tâches d'appui aux équipes concernées. Ces tâches peuvent porter sur l'analyse des données, le séjour sur place afin d'apporter un soutien aux programmes de collecte d'informations et d'échantillonnage, aux observateurs, à l'élaboration de matériel d'appui, aux développements de programmes de traitement des données, etc.

Ces fonds seraient également utilisés pour financer la participation aux réunions du SCRS de scientifiques originaires de pays qui ne disposent pas de moyens leur permettant d'y participer.

Protocole concernant l'allocation de fonds

Afin de financer l'amélioration des statistiques, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Une recommandation explicite du SCRS ou une approbation formelle émanant du Président du SCRS doit exister en ce qui concerne la nécessité et/ou l'intérêt des données à récupérer, l'élaboration du matériel d'appui et/ou l'élaboration de programmes de traitement des données. Cette recommandation explicite se rapporte à l'identification de la période à récupérer, la pêcherie, le type de données, le type de matériel d'appui, les programmes de traitement, etc.
2. Le SCRS, par le biais des groupes d'espèces correspondants, et le Sous-comité des statistiques (SC-STAT), ou le Président du SCRS élaborera un plan de travail.
3. Le SCRS ou le Président du SCRS définira la procédure à appliquer afin de mener à bien le plan de travail (par exemple, le recrutement d'experts, le financement d'équipes locales, etc.).
4. Le Secrétariat facilitera la procédure définie dans le plan de travail.
5. La décision concernant la sélection/l'approbation des projets et le recrutement des experts sera prise par le SCRS ou le Président du SCRS. Le recrutement d'experts sera réalisé par le Secrétariat, après avoir consulté le Président du SCRS et, si la procédure définie le requiert, un comité de sélection.

Pour financer la participation de scientifiques aux réunions du SCRS, les conditions à remplir seraient les suivantes :

1. Être originaire d'un pays en développement qui ne dispose pas de propres moyens leur permettant de participer aux réunions.
2. Présenter une demande, dans le respect des délais définis dans le protocole approuvé par le SCRS en 2010, comprenant une description détaillée de la contribution que le demandeur apporterait à la réunion.
3. Le Secrétariat traitera la demande et, après avoir obtenu l'approbation des rapporteurs des groupes d'espèces concernés et/ou du Président du SCRS, procédera aux démarches nécessaires dans le respect du protocole approuvé par le Comité.
4. Il est escompté que les scientifiques invités participent activement à la réunion et présentent des documents scientifiques.

2. Renforcement de la capacité

Le groupe de travail sur l'organisation du SCRS a constaté une tendance à la baisse en ce qui concerne la participation des scientifiques des CPC aux travaux du SCRS et a indiqué qu'il était nécessaire de renforcer la participation active de ceux-ci. L'une des causes avancées par le groupe se rapportait à la complexité croissante des modèles utilisés et à la difficulté d'accès à ceux-ci. Pour y faire face, le groupe a insisté sur la nécessité de définir des politiques de renforcement de la capacité qui développeraient de manière continue des capacités qui permettraient de comprendre globalement les processus d'évaluation qui sont réalisés au sein du SCRS.

Dans ce sens, il a été mis en avant au cours de la troisième réunion des ORGP thonières, qu'il était nécessaire de coordonner les efforts entre les différentes organisations afin d'élaborer une politique de formation plus efficace.

Conformément à ces recommandations, les fonds pourraient être utilisés pour :

- 2.1 *Élaborer des programmes de formation structurés par niveaux et dispenser les cours de formation.*
- 2.2 *Élaborer le matériel didactique d'appui (manuels, applications, développements dans des pages web, etc.).* Dans cette rubrique, on pourrait inclure l'élaboration de propres applications telles que le paiement de quotas pour l'utilisation de matériel déjà élaboré, ainsi que les coûts potentiels liés à l'appui des modules informatiques.
- 2.3 *Échanges de scientifiques entre centres de recherche.* En 2011, le premier séjour d'un scientifique originaire d'un pays défavorisé a eu lieu au centre IRD-IFREMER de Sète.
- 2.4 *Financer la participation aux réunions du SCRS de scientifiques originaires de pays qui ne disposent pas de moyens leur permettant d'y participer.*

Le financement de participants aux cours de formation sera limité aux scientifiques de pays qui ne disposent pas de moyens leur permettant d'y participer ; cependant, les fonds pourront être appliqués au recrutement d'experts afin de dispenser des cours et/ou élaborer du matériel didactique, indépendamment du niveau de développement de son pays d'origine.

Protocole relatif à l'allocation de fonds concernant le renforcement de la capacité

1. Un cours de formation peut être sollicité par un pays en développement et/ou peut être proposé par le SCRS.
2. Lorsqu'un pays en développement le demande, un plan de travail pour le cours de formation devra être soumis afin d'être approuvé par le SCRS ou le Président du SCRS. Lorsque la proposition émane du SCRS, le groupe d'espèces correspondant et/ou le Sous-comité des statistiques (SC-STAT) élaborera un plan de travail.
3. Le SCRS ou le Président du SCRS, conjointement avec le Secrétariat, définira les procédures afin de mener à bien le plan de travail (par exemple : recrutement d'experts, financement d'équipes locales, etc.), en coordination avec l'État en développement correspondant.
4. Le Secrétariat facilitera le processus défini dans le plan de travail.
5. La décision concernant la sélection/l'approbation des projets et le recrutement des experts sera prise par le Président du SCRS, en coordination avec un comité de sélection si la procédure définie le requiert, et en consultation avec le Secrétariat.

Dans le cas des demandes de séjour dans des centres de recherche, le protocole demeurera identique que le protocole susmentionné, mais quelques conditions supplémentaires seront prévues :

- La demande, qui devra être présentée au moins deux mois avant le début du séjour, devra comporter les éléments suivants :
 - a. Une justification de l'utilité du séjour et un plan de travail décrivant les activités à réaliser.
 - b. Une lettre attestant de la conformité du séjour émanant du directeur du centre dans lequel le chercheur travaille.
 - c. Une lettre émanant du directeur du centre d'accueil acceptant le séjour.
 - d. Si un visa est nécessaire, le demandeur devra le négocier directement avec le pays du centre où il va réaliser son séjour.
 - e. L'ICCAT ne délivrera pas d'assurance médicale et/ou d'accident couvrant le séjour.
- Au terme du séjour, un document détaillant le travail réalisé pendant le séjour et les résultats obtenus devra être présenté au SCRS.

3. Appui au travail du SCRS

L'une des conséquences de la participation décroissante des scientifiques des CPC aux réunions du SCRS se rapporte au fait que le Secrétariat a augmenté son niveau de participation pendant les réunions du SCRS, et son rôle initial de soutien aux travaux réalisés par les scientifiques du SCRS s'est converti, dans certains cas, à un rôle de développement d'une grande partie du travail d'évaluation. Cette situation ne correspond ni à la philosophie du fonctionnement du SCRS ni à la structure et aux moyens dont dispose le Secrétariat. Ce travail de préparation serait particulièrement pertinent dans le cas de l'application de modèles statistiques intégrés ou similaires qui nécessitent un grand volume de données. Les fonds existants au sein de l'ICCAT pourraient venir étayer le travail du SCRS de diverses façons :

- 3.1 *En recrutant des experts pour élaborer des modèles, des analyses, des travaux de préparation des données et/ou pour participer aux évaluations.*
- 3.2 *En finançant la participation d'experts externes aux réunions du SCRS.* Si l'expert travaille en association avec une ORGP thonière, cette participation offrirait le double avantage d'offrir une révision par des pairs (recommandation formulée lors de l'évaluation des performances de l'ICCAT) et d'encourager la coordination et l'échange entre les ORGP thonières (recommandation de Kobe III).

À l'instar de la rubrique précédente, le financement pourrait être appliqué à tout expert remplissant les conditions requises.

Protocole concernant l'allocation de fonds

1. Le Président du SCRS, après avoir consulté l'organe subsidiaire adéquat du SCRS, devra spécifier en détail le profil de l'expert, le travail à élaborer et devra fournir dans certains cas (par exemple : la révision par des pairs) une liste de réviseurs potentiels au Secrétariat.
2. Le Président du SCRS, après avoir consulté l'organe subsidiaire adéquat du SCRS, et en consultation avec le Secrétariat, définira la procédure à appliquer afin de mener à bien le plan de travail (par exemple, le recrutement d'experts, le financement d'équipes locales, etc.).
3. Le Secrétariat facilitera la procédure définie par le SCRS ou le Président du SCRS.
4. La décision concernant la sélection/l'approbation des projets et/ou le recrutement des experts sera prise par le SCRS ou le Président du SCRS. Le recrutement d'experts sera réalisé par le Secrétariat, après avoir consulté le Président du SCRS et, si la procédure définie le requiert, un comité de sélection.

Addendum 3 à l'Appendice 7

Recommandations formulées lors des réunions intersession renvoyées au Sous-comité des statistiques

Sessions d'évaluation des stocks de germon de l'Atlantique Sud et de la Méditerranée de l'ICCAT de 2011

- Le groupe a recommandé de poursuivre les travaux visant à intégrer les différents essais d'estimation de la croissance du germon de la Méditerranée. Dans la mesure du possible en incluant les jeux de données originaux dans les différents travaux publiés jusqu'à présent.
- Il a été recommandé d'étudier plus en profondeur la nature et l'ampleur des prises historiques des madragues de germon dans le Sud du Portugal, ainsi que les implications que cela pourrait avoir sur la structure postulée du stock.
- Le groupe a fait remarquer que des informations sur quelques pêcheries de germon (par exemple, FAO, CGMP, Eurostat) existent et n'ont pas été saisies dans la base de données de l'ICCAT. De plus, le groupe a observé que quelques jeux de données présentaient des spécimens déclarés trop petits (<30 cm en 2009) ou trop grands (>150 cm), ou des prises importantes d'engins « non classifiés ». Le groupe a insisté sur la nécessité d'obtenir des données complètes et précises de Tâche I et de Tâche II des principales pêcheries ciblant le germon dans l'Atlantique et la Méditerranée afin d'être en mesure de formuler un avis de gestion adéquat. Il a donc été recommandé que toutes les CPC s'efforcent de réviser les informations disponibles et les soumettent à l'ICCAT, dans le respect des formats de l'ICCAT, avant la prochaine évaluation.

Réunion de 2011 du groupe de travail sur l'organisation du SCRS

Appui du Secrétariat au SCRS

- **Le personnel de gestion des données au Secrétariat devrait être renforcé afin de pouvoir répondre aux exigences actuelles et futures, lesquelles vont vraisemblablement augmenter, afin de permettre le traitement et la synthèse rapides des jeux d'information requis.** L'accroissement des exigences imposées aux seuls aspects de la gestion des bases de données du Secrétariat s'est opéré deux fois plus vite que le recrutement de personnel supplémentaire destiné à assumer la charge de travail accrue du Secrétariat. Ceci est particulièrement vrai depuis le milieu des années 2000, le Secrétariat étant censé traiter et synthétiser rapidement un volume d'information en rapide augmentation.
- **Selon le succès obtenu de la soumission obligatoire des données de la Tâche I et de la Tâche II au format électronique spécifique, une exigence similaire devrait être mise en place pour les informations d'application.** Bien que les questions d'application ne relèvent généralement pas du mandat du SCRS, il apparaît clairement que la charge de travail associée au suivi de l'application, aggravé par le fait que la grande majorité des documents d'application est soumise sur support papier/pdf plutôt qu'en format électronique standard, a eu une incidence négative sur la capacité du Secrétariat à combler les nécessités de traitement des données du SCRS de manière complète et dans le respect des délais.

Assurance de la qualité et transparence

- **Afin d'améliorer l'assurance de la qualité et la transparence, il conviendrait de dresser une liste de contrôle des documents pour les évaluations de stocks et de la mettre en œuvre dans le but d'améliorer la situation actuelle et de permettre de trouver facilement les données d'entrée des modèles, les logiciels et les données de sortie (y compris les données sous-jacentes en appui aux tableaux et figures).** Au fur et à mesure que croît la complexité des sessions d'évaluation des stocks, le volume de documents requis pour étayer l'avis de gestion fourni à la Commission augmente. La qualité et la quantité des documents sont très variables, notamment en ce qui concerne les données d'entrée de base, les modèles appliqués et les résultats des évaluations. En outre, il convient de mettre en œuvre des directives plus strictes visant à simplifier les rapports (à la fois les rapports détaillés et les résumés exécutifs) afin d'améliorer la qualité des documents et de l'avis formulé.
- **La collaboration entre les comités scientifiques des ORGP thonières devrait être encouragée plus avant, sachant que cette collaboration fournit une bonne base pour l'assurance de la qualité à travers des examens par des pairs et l'échange de l'expertise et de l'expérience.** Conformément aux conclusions tirées des discussions tenues à la réunion de Kobe II (Barcelone), il faudrait rechercher les avantages que représentent les groupes de travail conjoints et horizontaux qui se consacrent à des questions interdisciplinaires, telles que les prises accessoires d'oiseaux de mer ou la standardisation des données.

Symposium ICCAT-GBYP sur les pêcheries de madragues pour le thon rouge

- Les séries de données historiques des archives des pêcheries des madragues thonières qui ont été récupérées ces deux dernières années constituent une amélioration importante de la base de données de l'ICCAT. Le symposium recommande que des détails supplémentaires soient mis à la disposition des scientifiques nationaux afin de mieux comprendre les fluctuations naturelles du stock et afin d'améliorer la standardisation des CPUE en prenant en considération les variables les plus importantes.
- Il est également recommandé que ces madragues soient considérées comme des « observatoires des thonidés » de l'ICCAT en augmentant leur coopération complète avec l'ICCAT et ses programmes scientifiques en fournissant un accès complet à leurs données détaillées de prise et d'effort, en facilitant la réalisation de l'échantillonnage biologique et en permettant d'apposer et de récupérer des marques des thons rouges.
- Aux fins de la standardisation des séries de CPUE des pêcheries des madragues, il est recommandé de :
 - Consigner les poissons débarqués ainsi que les poissons remis en liberté des madragues.
 - Conserver des registres des informations de tailles et/ou d'âge des poissons capturés et produire des indices par âge ou par groupe d'âges si des changements sont apportés à la distribution par taille des poissons capturés dans les madragues.
 - Promouvoir les études à échelle régionale des tendances des taux de capture par taille/âge des différentes madragues thonières.
- Les participants du symposium recommandent également que ces madragues restent ouvertes pendant une période suffisamment longue afin d'assurer la cohérence de séries statistiques à long terme.

Réunion intersession de 2011 du groupe d'espèces des thonidés tropicaux sur l'analyse des statistiques ghanéennes (Phase II)

- Le Groupe de travail a reconnu le travail extraordinaire réalisé par les scientifiques ghanéens avec des ressources très limitées pour l'échantillonnage et la collecte de statistiques halieutiques correspondant aux thonidés tropicaux capturés par la flottille de pêche ghanéenne. Toutefois, compte tenu de l'importance des prises de thonidés tropicaux débarqués à Tema par cette flottille et par des flottilles d'autres nationalités et du matériel et des ressources humaines très limités actuellement disponibles, le Groupe de travail demeure préoccupé. Même si le Ghana a pris des mesures positives pour solutionner les problèmes de personnel et d'infrastructure antérieurement identifiés par le SCRS, les niveaux actuels sont encore insuffisants pour répondre complètement aux obligations de collecte de données pour les statistiques de la Tâche I et Tâche II pour la flottille dans son ensemble.

- Le Groupe de travail a trouvé que pour plusieurs segments de la flottille, très peu de données d'échantillonnage étaient disponibles et que seule était disponible la prise annuelle partielle ou non totale par le biais de mécanismes officiels de collecte des données. Le comportement de certains segments de la flottille, qui inclut le transfert de la prise en mer sur des navires de charge pour être débarquée dans divers ports, empêche de réaliser un échantillonnage adéquat de la capture (par engin) et rend difficile, voire impossible, pour certains segments de la flottille l'accès aux livres de bord dans les ports. Alors que le Groupe de travail a tenté d'estimer la capture et les caractéristiques des tailles pour ces segments de la flottille, ces estimations demeurent très incertaines. Le Groupe de travail est préoccupé par le fait qu'une fraction de la flottille ghanéenne a un comportement pouvant être considéré en infraction avec les objectifs de la Convention de l'ICCAT. Comme la collecte et la déclaration obligatoires des données ne sont généralement pas possible en vertu des pratiques actuelles, le suivi adéquat de l'activité de l'ensemble de la flottille n'est pas réalisé.
- Le Groupe de travail a souligné, une fois de plus, l'opinion du SCRS selon laquelle il conviendrait que le programme d'échantillonnage ghanéen suive, d'aussi près que possible, le protocole du programme d'échantillonnage utilisé dans la pêcherie de l'UE afin de faciliter l'analyse conjointe des données standardisées. Dans ce sens, comme des équipes différentes sont responsables de l'échantillonnage des senneurs ghanéens et de l'UE en Côte d'Ivoire, il faudrait continuer à renforcer la collaboration et la coordination entre les deux groupes.

Améliorations dans l'infrastructure de la collecte des données et procédures visant à répondre complètement aux obligations en matière de déclaration des données

- Le Groupe de travail recommande la mise sur pied d'une structure permanente, adéquatement équipée, dotée des ressources humaines nécessaires, chargée de recueillir des informations détaillées sur les pêcheries de thonidés tropicaux (Tâche I, Tâche II (C/E) et l'échantillonnage des prises (taille de la Tâche II, paramètres biologiques).
- Le Groupe de travail recommande que les autorités ghanéennes déploient les efforts nécessaires en vue de réaliser un suivi adéquat des activités de leur flottille de façon à garantir la couverture nécessaire pour la collecte des données statistiques requises. Ce suivi devrait inclure des observations en mer, y compris l'échantillonnage des captures, ainsi que la collecte, auprès des navires, de livres de bord contenant des données complètes et exactes.
- De surcroît, le Groupe de travail recommande que des protocoles de collecte des données soient institués au Ghana, lesquels rendraient possible l'échantillonnage des prises débarquées, indépendamment du pavillon, comme cela se fait à Abidjan.

Mécanismes pour répondre aux obligations de déclaration des données

- Le Groupe de travail a recommandé que soient institués des mécanismes visant à améliorer les capacités permettant de respecter les obligations de collecte et de déclaration de données, y compris les contributions financières du secteur industriel ou des accords inter-gouvernementaux, de façon à renforcer l'appui financier aux fins de l'amélioration des effectifs et de l'infrastructure, conditions requises pour satisfaire les recommandations susmentionnées.

Recommandations techniques

- Le Groupe de travail a constaté une différence dans le pourcentage de listaos échantillonnés sur les débarquements ghanéens par les scientifiques et dans les conserveries. Cette divergence dans la composition spécifique demeure non expliquée. Le Groupe de travail a recommandé qu'un programme d'échantillonnage plurispécifique intense soit réalisé à Tema, en validant parallèlement l'échantillonnage des thonidés et les saisies de données réalisés par les scientifiques et dans les conserveries. Cet échantillonnage comparatif devrait avoir lieu sous la responsabilité d'un scientifique pleinement expérimenté dans l'échantillonnage plurispécifique de thonidés.

- Le Groupe de travail a constaté l'absence relative de gros albacores dans les registres d'échantillonnage du Ghana pour une série d'années. Comme le Groupe de travail a estimé que les très gros albacores se trouvent rarement dans la flottille ghanéenne par rapport à la flottille de senneurs européens, il a été découvert au cours d'une visite à un site au Ghana et lors de discussions ultérieures, que même si les gros poissons sont échantillonnés, ils sont mesurés d'une façon différente et consignés sur des feuilles distinctes, et pourraient ne pas avoir été comptabilisés. Le Groupe de travail a recommandé que toutes les mesures des poissons soient consignées sur la même feuille, avoir d'éviter de les perdre.
- Le Groupe de travail a noté que certaines données d'observateurs sont désormais disponibles et deviennent actuellement disponibles pour les flottilles de thonidés tropicaux à des fins de caractérisation de la composition par taille et éventuellement de la composition spécifique des captures aussi. Actuellement, ces données ne sont pas utilisées dans les processus d'estimation de la composition par espèce et par taille des captures pour la flottille européenne en raison de préoccupations au sujet de leurs biais potentiels. L'unité de travail recommande que les données d'observateur soient complètement analysées et comparées aux informations d'échantillonnage au port afin de juger du caractère pertinent des protocoles d'échantillonnage actuellement suivis par les observateurs.
- Le Groupe de travail a remarqué que les métriques utilisées pour comparer les performances des flottilles ghanéennes et européennes se servent d'éléments quelque peu différents de la capture. Pour les navires ghanéens débarquant à Tema, les « poissons du marché » qui ne vont pas aux conserveries sont enregistrés et officiellement déclarés dans les données de la Tâche I. Pour les navires européens et les navires ghanéens débarquant à l'extérieur de Tema, les poissons débarqués qui ne vont pas aux conserveries sont caractérisés comme « faux poissons », mais ne sont pas enregistrés ou officiellement déclarés comme données de la Tâche I. Même si un échantillonnage est désormais en cours pour estimer les « faux poissons », il n'est pas encore considéré comme faisant partie des données officielles de la Tâche I. L'unité de travail recommande que les statistiques officielles de la Tâche I incluent toutes les sources de mortalité provoquée par la pêche et que les CPC tentent d'appliquer cette recommandation.
- Le Groupe de travail a également fait remarquer que les procédures utilisés pendant la réunion pour réestimer la composition de la capture ghanéenne par espèce et par taille se servent des observations récemment disponibles tout comme des postulats sur les associations spatiotemporelles lorsqu'aucune observation directe n'est disponible. Même si le Groupe de travail a estimé que les postulats utilisés étaient plausibles et qu'ils donnaient lieu à une amélioration considérable dans les bases de données disponibles de la Tâche II, d'autres postulats sont également plausibles et le Groupe ne disposait pas de suffisamment de temps pour évaluer la sensibilité des résultats face à une gamme de postulats plausibles. Le Groupe de travail recommande que ces évaluations soient réalisées à l'avenir avant que ne soit accepté n'importe quel jeu de postulats comme étant le meilleur disponible.
- Le Groupe de travail a recommandé de travailler en vue de développer un processus amélioré et harmonisé d'échantillonnage et de traitement des données pour la flottille ghanéenne. Dans ce programme d'échantillonnage, il est nécessaire de séparer les jeux de données en bancs libres de ceux sous DCP dans la collecte et le traitement des données. Le logiciel de validation des données (AKADO) doit être en langue anglaise et le système de traitement doit être plus convivial et devrait être introduit dans le catalogue de logiciels de l'ICCAT comme moyen de validation. En outre, le Groupe de travail a recommandé que les efforts visant à la récupération des données soient poursuivis.
- Le Groupe de travail recommande que les divergences identifiées entre la liste des navires autorisés de l'ICCAT et les résultats de l'enquête sur le terrain sur les navires actifs dans la flottille ghanéenne soient évaluées plus avant.

Réunion d'évaluation de l'albacore

- Le groupe a recommandé que les échantillons historiques et actuels de fréquence de taille (contrairement à la fréquence de tailles extrapolée et remplacées) soient récupérés et fournis au Secrétariat afin d'étayer la réalisation d'évaluations de stock qui utilisent des fractions d'échantillonnage dans ses calculs.

- Rappelant la recommandation antérieure formulée par le SCRS, le groupe a réaffirmé que les CPC devraient déclarer les données de prise et de prise par taille nécessaires pour une analyse scientifique à petite échelle, selon une résolution de 5°x5° au moins.
- Le groupe a recommandé que les procédures de collecte d'échantillons de tailles soient revues afin de garantir qu'il n'y ait aucun biais de taille dans l'échantillonnage, étant donné que le groupe suspecte que ce biais de taille peut apparaître pour certaines pêcheries.
- Le groupe a recommandé d'évaluer des sources d'informations commerciales ou d'autres sources alternatives afin d'améliorer la précision des estimations de capture provenant des carnets de pêche.
- Le groupe a recommandé de réévaluer les relations longueur/poids et les relations connexes qui ont été élaborées sur la base des données historiques. Il est possible que ces relations aient changé étant donné que l'état du stock a varié au fil du temps.

Réunion de préparation des données sur les requins de 2011 visant à appliquer l'analyse des risques écologiques

- Exhorter les scientifiques à participer à l'évaluation du requin-taupo bleu de 2012 et respecter les délais de présentation des données et de documents.
- Le groupe a recommandé que les CPC fournissent des données afin d'analyser les taux de perte de marques conventionnelles.
- Les informations sur le marquage devraient spécifier le sexe des requins marqués par le personnel scientifique.
- Autoriser les observateurs scientifiques à recueillir des échantillons biologiques (vertèbres, tissus, organes reproducteurs, estomacs) des espèces dont la retenue à bord est interdite par la réglementation actuelle qui sont mortes à la remontée de l'engin.
- Le groupe a recommandé que les CPC envisagent des méthodes d'estimation des prises de requins réalisées par les pêcheries de senneurs.
- Le groupe a recommandé que les CPC déclarent les données de taille de Tâche II par sexe des requins étant donné que cette information peut être facilement recueillie par les observateurs dans la plupart des cas.
- Le groupe a suggéré d'ajouter la description des six espèces de requins qui ont été incluses dans des recommandations récentes (ALV, BTH, OCS, SPL, SPZ, SPM) dans le deuxième chapitre du Manuel de l'ICCAT dans la rubrique consacrée aux espèces accessoires.

Recommandations adressées au Sous-comité des statistiques formulées lors de la réunion intersession du Sous-comité des écosystèmes

- Le Sous-comité recommande que des directives relatives à la présentation et à l'analyse des statistiques de prises accessoires soient élaborées en coordination avec le Groupe de travail sur les méthodes d'évaluation des stocks et que ces directives soient publiées dans le Manuel de l'ICCAT. De plus, le Sous-comité devrait travailler avec le Groupe de travail sur les méthodes d'évaluation des stocks afin d'évaluer comment ces données peuvent être utilisées en tant que partie d'un cadre d'avis de gestion du risque.

- Le Sous-comité a réitéré qu'il est nécessaire que toutes les CPC recueillent et fournissent des données de prises accessoires au SCRS, et a souligné la nécessité de poursuivre les analyses en combinant les données de distribution des espèces et de prises accessoires afin de combler les lacunes existantes des données et de suivre les niveaux et les impacts des prises accessoires.
- En ce qui concerne l'atténuation des prises accessoires de tortues marines, le Sous-comité rappelle que les CPC sont tenues de fournir en 2012 des informations sur les prises accessoires tel que le requiert la Recommandation 10-09.
- Le Sous-comité a observé que le poste de coordinateur des prises accessoires est toujours vacant et recommande vivement que ce poste soit couvert dans les meilleurs délais. Le Sous-comité a également recommandé que des modifications soient apportées à la description du poste (point 5) afin de mieux refléter les nécessités actuelles et de faciliter la capacité de recruter une personne réunissant les compétences adéquates.
- Le Sous-comité recommande que les scientifiques nationaux des CPC fournissent les informations disponibles en vue de faciliter la formulation d'une réponse à la Commission en ce qui concerne la Résolution 05-11 (*Sargassum*).
- Le Sous-comité recommande que le Secrétariat s'efforce de rassembler des manuels d'utilisation ou des protocoles décrivant la collecte des données des programmes d'observateur des CPC. Il conviendrait également de s'efforcer à identifier les changements historiques qu'ont connus les protocoles de collecte de données susceptibles de compliquer l'analyse et l'interprétation des données.

Réunion du Comité de direction du GBYP

Exclusion des données de l'année

Le Comité de direction a débattu des limites à adopter dans la politique de récupération de données, en tenant notamment compte des discussions soulevées à la suite de la présentation de quelques propositions pendant la phase 2. Il a été reconnu que, bien que les normes de l'ICCAT soient très précises en ce qui concerne les données de Tâche I, elles ne définissent pas un niveau minimum d'échantillonnage pour les données de Tâche II par pêche, d'où la difficulté de définir avec précision la politique à adopter pour la récupération des données du GBYP. Le coordinateur a fourni quelques exemples de jeux de données qui sont recueillies et fournies selon les normes générales de la Tâche II, qui ne sont pas très utiles à des fins scientifiques. Il est apparu très clairement que le GBYP ne peut pas payer des données qui ont été recueillies dans le cadre des systèmes nationaux d'échantillonnage par les CPC de l'ICCAT pour remplir leurs obligations en matière de déclaration de la Tâche II. Il était également clair que de nombreuses données ne sont pas fournies systématiquement à l'ICCAT, même si elles peuvent être recueillies. Cela est dû au fait qu'elles sont recueillies par plusieurs entités à leurs frais et à des fins diverses. Le Comité de direction recommande qu'une politique raisonnable pour le GBYP consisterait à limiter la récupération de données aux données recueillies au cours des années précédentes, à l'exception des données de l'année. Cette politique élaborerait donc une distinction claire entre la récupération de données (qui constitue une tâche légitime dans le cadre de cette phase du GBYP) et le fait de payer pour la collecte de données qui relève de la responsabilité des CPC (telles que les données de Tâche II). Le Comité de direction a également recommandé que l'accent devrait être mis dans ces cas sur les vingt dernières années et en particulier pour les données qui pourraient être directement utilisées à des fins d'évaluation des stocks, telles que les données de CPUE ou de Tâche II pour les pêcheries peu documentées dans la base de données sur le thon rouge de l'ICCAT. Dans le même temps, le Comité de direction a recommandé que le coordinateur du GBYP prenne contact avec le Président du Sous-comité des statistiques de l'ICCAT afin de lancer un exercice parmi toutes les CPC dans le but d'établir un niveau minimal d'échantillonnage pour la présentation de données de Tâche II sur le thon rouge (cet exercice pourrait être étendu à toutes les espèces relevant du mandat de l'ICCAT) et pour définir, en accord avec les scientifiques concernés, un niveau minimum de couverture d'échantillonnage à officiellement adopté officiellement par l'ICCAT.

Le Reunion du Groupe de travail conjoint technique sur les prises accessoires (Kobe III)

Recommandations sur la collecte et harmonisation des données

- Le Groupe de travail a convenu qu'il faudrait établir des normes minimales de données, avec des champs de données qui sont collectés dans toutes les ORGP, en vue d'assurer l'interopérabilité.
- Les membres de toutes les ORGP sont encouragés à améliorer la qualité des systèmes de collecte des données afin d'améliorer l'évaluation des pêcheries et des prises accessoires.
- Les membres de toutes les ORGP sont fortement encouragés à partager les données et informations disponibles au sein des ORGP et recueillies auprès des observateurs et par le biais des programmes de fiches de pêche, dans un but de gestion des prises accessoires et de recherche.
- Le Groupe de travail préparera un court rapport sur l'harmonisation des données en utilisant tous les formulaires de données utilisés par les ORGP thonières, d'ici au 31 décembre 2011. Pour faciliter ce processus, les formulaires de l'IATTC seront diffusés pour comparaison avec ceux des autres ORGP thonières.
- Notant qu'un groupe de travail doit réunir l'IATTC et la WCPFC sur l'harmonisation des données d'observateurs, y compris sur les prises accessoires, le groupe de travail recommande d'associer les autres ORGP thonières à cet atelier.
- Identification des oiseaux de mer : les secrétariats des ORGP thonières fourniront à l'ACAP leurs guides d'identifications des oiseaux et l'ACAP élaborera un guide d'identification standardisé. La version préliminaire de ce guide d'identification sera examinée par le groupe de travail et les groupes de travail des différentes ORGP thonières.
- Identification des requins : le groupe de travail, sous la houlette de la WCPFC et de l'ICCAT, permettra d'harmoniser les directives pour l'identification des requins, en collaboration avec le groupe de spécialistes des requins de l'UICN et d'autres experts.
- Identification des tortues marines : Les Secrétariats fourniront au président du groupe de travail les matériaux actuellement utilisés pour l'identification des tortues afin qu'ils puissent être harmonisés et distribués à toutes les ORGP thonières.
- Le Groupe de travail devrait envisager un processus visant à élaborer des guides d'identification des mammifères marins harmonisés pour les pêcheries pour lesquelles il n'en existe pas.

Réunion d'évaluation du stock de makaire bleu de 2011 et de préparation des données sur le makaire blanc de 2011

- Le Groupe de travail a recommandé qu'il convient de souligner que les CPC doivent soumettre les données de Tâche I et de Tâche II pour les réunions intersessions dans les délais fixés par le Secrétariat.
- Le Groupe de travail a reconnu l'importance des nouvelles estimations de capture de makaire bleu des pêcheries opérant sous DCP de la Martinique et de la Guadeloupe et il a recommandé que les détails de l'estimation soient présentés sous la forme d'un document SCRS à la prochaine réunion du groupe d'espèces. Le Groupe de travail a également recommandé que d'autres pays des Caraïbes dotés de pêcheries opérant sous DCP déclarent dans le détail leurs prises spécifiques d'istiophoridés.
- Le Groupe de travail a encouragé le Secrétariat à contacter d'autres ORGP dans la grande Caraïbe afin d'explorer la mise en commun des données relatives aux pêcheries de l'ICCAT.
- Le Groupe de travail a recommandé fortement que la Commission fournisse un financement supplémentaire (50.000 euros) au Programme de recherche intensive sur les istiophoridés aux fins de la réalisation, dans un futur immédiat, d'une étude génétique visant à accélérer l'acquisition et l'analyse des données dans le but de séparer le makaire blanc du *Tetrapturus spp.*
- La Commission devrait exiger la déclaration des captures de makaire blanc et de makaire épée de façon séparée.

Réponse à la Résolution de l'ICCAT visant à établir un groupe de travail sur les pêcheries sportives et récréatives [Rés.06-17]

En 2006, la Commission a décidé qu'il conviendrait que le SCRS constitue un groupe de travail afin d'évaluer les activités de la pêche sportive et récréative. Le groupe de travail :

- a) Examinera l'impact biologique et économique des activités de la pêche sportive et récréative sur les stocks gérés par l'ICCAT et évaluera le niveau des captures.
- b) Sur la base des informations disponibles, identifiera des approches visant à gérer les activités de la pêche sportive et récréative dans les pêcheries de l'ICCAT.
- c) Rendra compte des résultats de ses délibérations à la Commission, si approprié, proposera des recommandations pour les prochaines démarches à suivre dans la gestion des activités de la pêche sportive et récréative dans la zone de la Convention. Les CPC devront communiquer avant la réunion du groupe de travail les techniques utilisées pour gérer leurs pêcheries sportives et récréatives, ainsi que les méthodes employées afin de collecter ces données.

En ce qui concerne le point a), le groupe a reconnu que les activités de la pêche sportive et récréative peuvent avoir une incidence importante au niveau biologique et économique sur les stocks gérés par l'ICCAT. De plus, ces incidences ne sont pas estimables actuellement en raison d'un manque général de données.

En ce qui concerne le point b), le groupe a reconnu que l'évaluation des mesures de gestion adéquates requiert que toutes les CPC comptant d'importantes activités de pêche sportive et récréative déclarent des statistiques fiables et que cette évaluation soit améliorée davantage par des données socio-économiques concomitantes. Le groupe a recommandé que les CPC déploient des efforts accrus pour collecter et déclarer ces informations.

En ce qui concerne le point c), les CPC ayant participé au groupe ont réalisé des rapports sur leurs activités de pêche sportive et récréative ainsi que sur les techniques utilisées pour recueillir des données et gérer ces activités. Ces rapports ont été compilés et sont résumés ci-dessous.

TENANT COMPTE de la nécessité d'améliorer les évaluations des stocks en obtenant des estimations fiables des ponctions totales (prise+rejets morts) des stocks gérés par l'ICCAT, le Comité a rappelé sa recommandation suivante :

- 1) Afin de développer des estimations adéquates de prise et de rejets morts dans le cadre des activités de pêche sportive et récréative, le SCRS a recommandé que chaque CPC :
 - a) Identifie « l'univers » des participants à la pêche récréative.
 - b) Échantillonne cet univers avec une couverture appropriée afin de permettre l'estimation des ponctions totales avec suffisamment de précision et d'exactitude.
 - c) Produise ou obtienne des estimations de la mortalité lors de la remise à l'eau afin de faciliter la quantification des poissons remis à l'eau vivants qui meurent par la suite en raison de l'interaction avec la pêche.
- 2) Le groupe a conclu que des estimations suffisamment précises et exactes des ponctions totales réalisées dans le cadre de la pêche récréative impliquent que les CPC recueillent les informations mentionnées ci-dessous par le biais de programmes d'échantillonnage nationaux et/ou régionaux. Ces données seraient conservées par les CPC, mais utilisées dans le but de développer les estimations des ponctions totales récréatives déclarées à l'ICCAT. Les éléments ci-dessous devraient être considérés comme étant les pratiques standards minimales. Les points ci-dessous constituent les éléments principaux pour que l'estimation des données de Tâche I et de Tâche II remplisse les obligations en matière de déclaration.

- a) Prise par espèce
- b) Taille/poids du poisson débarqué
- c) Rejets par espèce
- d) Taille/poids du poisson rejeté
- e) Destination des rejets (par exemple, remis à l'eau vivant et ayant des possibilités de survivre, remis à l'eau sans possibilité de survivre, rejeté mort ou utilisé comme appât)
- f) Lieu et moment de la sortie de pêche
- g) Estimations de la mortalité lors de la remise à l'eau par espèce.

Le groupe a reconnu que certaines CPC ont déjà développé des programmes d'échantillonnage efficaces et utilisent actuellement les données recueillies dans le cadre de ces programmes pour déclarer des statistiques récréatives de Tâche I et de Tâche II à l'ICCAT. Plusieurs de ces programmes ont été identifiés par le groupe et les méthodologies utilisées ont été examinées. Ces questions seront abordées lors d'une réunion ultérieure du Groupe de travail de l'ICCAT sur les méthodes d'évaluation des stocks.